



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

## HOMOLOGATION DE CIRCUIT

### DEMANDE D'HOMOLOGATION D'UN CIRCUIT

(Articles R.331-35 à R.331-44 et A.331-21 du code du sport)

Vous êtes propriétaire ou gestionnaire d'un circuit :  
vous devez en demander l'homologation si vous souhaitez y organiser des événements sportifs.

#### PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE SOLLICITANT L'HOMOLOGATION

Intitulé du Club organisateur - Nom et prénom du déclarant :


Adresse complète :

--

Code postal :

ville ou commune

Téléphone :

télécopie :

Adresse mail :

@

#### CIRCUIT

Désignation :

Emplacement :

#### Type de la demande

1<sup>ère</sup> demande  renouvellement

#### Qualité du déclarant

Propriétaire  Locataire

Autre :

#### Affiliation

à la fédération délégataire\*  à une fédération affinitaire\*  Non affilié

\* pour les deux premiers cas, préciser :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives pour les personnes concernées et la possibilité pour celles-ci de rectifier ces données.

### Utilisation prévue pour ce circuit

compétitions     essais ou entraînements     démonstrations     autres\*

\* préciser :

### Types de véhicules admis

<input type="checkbox"/> Motos	<input type="checkbox"/> Side-cars	<input type="checkbox"/> Quads	<input type="checkbox"/> SSV
<input type="checkbox"/> Buggys	<input type="checkbox"/> Kartings	<input type="checkbox"/> Carrosseries fermées	<input type="checkbox"/> Carrosseries ouvertes
<input type="checkbox"/> Monoplaces	<input type="checkbox"/> Camions	<input type="checkbox"/> Véh. Expérimentaux	<input type="checkbox"/> Autres*

\* préciser :

Vitesse maximale atteinte sur le circuit :     moins de 200 km/h     plus de 200 km/h

### Circuit

Matériaux naturels     Asphalte     Autres (préciser)

Longueur :  m    Largeur :  m    Espace vertical :  m

Largeur de la ligne de départ :

Longueur de la ligne droite après départ :

Difficultés :

  

Dispositifs de sécurité :

**Matérialisation du tracé :**

<input type="checkbox"/> Rubalise	<input type="checkbox"/> Cônes de Lubeck	<input type="checkbox"/> Barrières Vauban
<input type="checkbox"/> Bottes de paille	<input type="checkbox"/> Grillage	<input type="checkbox"/> Pancartes

Autres (préciser) :

**Matérialisation et protection des emplacements réservés au public :**

<input type="checkbox"/> Rubalise	<input type="checkbox"/> Cônes de Lubeck	<input type="checkbox"/> Barrières Vauban
<input type="checkbox"/> Bottes de paille	<input type="checkbox"/> Grillage	<input type="checkbox"/> Pancartes

Autres (préciser) :

**Matérialisation des emplacements interdits au public :**

<input type="checkbox"/> Rubalise	<input type="checkbox"/> Cônes de Lubeck	<input type="checkbox"/> Barrières Vauban
<input type="checkbox"/> Bottes de paille	<input type="checkbox"/> Grillage	<input type="checkbox"/> Pancartes

Autres (préciser) :

**Matérialisation et protection des postes de commissaires :**

<input type="checkbox"/> Rubalise	<input type="checkbox"/> Cônes de Lubeck	<input type="checkbox"/> Barrières Vauban
<input type="checkbox"/> Bottes de paille	<input type="checkbox"/> Grillage	<input type="checkbox"/> Pancartes

Autres (préciser) :

**Voies d'accès :**

\*\*\*\*\*

Je soussigné, (nom, prénom et qualité du déclarant)

certifie l'exactitude des renseignements portés ci-avant.

Je m'engage à maintenir le circuit dans l'état de son homologation et à déclarer au moins trois mois à l'avance tout projet d'aménagement du circuit ou de ses abords.

Je m'engage à faire respecter les dispositions du code du sport et tous autres textes réglementaires concernant l'organisation et le déroulement des épreuves sportives sur circuit homologué.

Je décharge l'Etat, le Département, les communes et leurs représentants de toute responsabilité civile en ce qui concerne les conséquences des dommages de toute nature inhérents à l'utilisation de ce circuit.

Je déclare souscrire, auprès d'une compagnie d'assurance agréée, une police d'assurance couvrant la responsabilité de l'association ainsi que celle des utilisateurs et de toute personne prêtant son concours au fonctionnement du circuit et m'engage à présenter l'attestation correspondante au service chargé de me délivrer l'homologation de ce circuit.

A  le

Cachet et signature :

## PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

<input type="checkbox"/>	Plan de situation
<input type="checkbox"/>	Plan détaillé du circuit, sens de la course, emplacement des commissaires
<input type="checkbox"/>	Attestation d'assurance <u>comportant impérativement les montants des garanties accordées</u> (à produire 6 jours francs au moins avant la date de l'épreuve).
<input type="checkbox"/>	Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 -le cas échéant- (au titre de l'article R.414-19 du code de l'environnement)
<input type="checkbox"/>	Justificatifs des droits d'occupation du terrain (le cas échéant)
<input type="checkbox"/>	L'engagement, signé par le demandeur, de prendre à sa charge les frais d'études et de visite nécessaires à l'instruction de sa demande
<input type="checkbox"/>	Autorisation de passage sur voie privée (le cas échéant)

### INFORMATIONS PRATIQUES A QUI ADRESSER LA DEMANDE D'HOMOLOGATION ?

- Si la vitesse des véhicules peut dépasser 200 km/h en un point quelconque du circuit :  
Ministère de l'intérieur – Direction de la modernisation et de l'action territoriale – sous-direction de la circulation et de la sécurité routières – bureau de la sécurité et de la réglementation routières. Place Beauvau 75800 PARIS Cedex 08
- Si la vitesse des véhicules ne peut dépasser 200 km/h en un point quelconque du circuit :  
Préfecture du département où se trouve le circuit

### DÉLAI DE DÉPÔT

Tout dossier de demande d'homologation doit être adressé à l'autorité compétente (en 3 exemplaires s'il s'agit du Ministère de l'intérieur), **au plus tard 3 mois** avant la date prévue pour la première utilisation du circuit.

Dans le cas d'un renouvellement, la demande doit être adressée **3 mois avant la date de péremption** de l'homologation en vigueur.

## VOS CONTACTS

### Préfecture de l'Aube

Cabinet

Bureau du Cabinet

2 Rue Pierre Labonde

CS 20372

10025 TROYES Cedex

Téléphone : 03.25.42.36.92

Fax : 03.25.42.36.58

Mail : [ghislaine.bernaudat@aubes.gouv.fr](mailto:ghislaine.bernaudat@aubes.gouv.fr)

ou [pref-manifsportives@aubes.gouv.fr](mailto:pref-manifsportives@aubes.gouv.fr)